

LABORATOIRE

RÉALISATION DE TESTS DE LABORATOIRE AU CHEVET DU MALADE 7610

Définition : réaliser des examens de laboratoire au chevet du malade ou sur le lieu de délivrance des soins

► Activités

- Obtenir une formation et une préparation adéquates afin de réaliser les examens.
- Passer un test de dépistage d'anomalies dans la vision des couleurs, comme cela est requis par certaines institutions pour la pratique de tests particuliers.
- Participer aux tests de vérification de vos compétences, s'ils sont demandés par l'institution.
- Suivre les procédures institutionnelles relatives au recueil et à la conservation des échantillons, si nécessaire.
- Identifier immédiatement les échantillons afin de minimiser les risques d'erreur, si nécessaire.
- Utiliser l'échantillon adéquat en fonction de l'examen réalisé au chevet du malade.
- Réaliser les examens au chevet du malade en employant des échantillons recueillis de façon chronométrée.
- Employer des précautions universelles lors de la manipulation des échantillons destinés à la réalisation des examens.
- Stocker les réactifs en suivant les recommandations des fabricants ou celles stipulés par le règlement de l'institution.
- Vérifier la date de péremption de chaque agent réactif, en incluant les bandelettes test et les kits commercialisés afin d'éviter l'emploi de réactifs périmés.
- Suivre les règles du fabricant ainsi que les procédures de l'institution pour calibrer l'instrument.
- Noter la réalisation du calibrage, si nécessaire.
- Réaliser des contrôles qualité selon les recommandations du fabricant ou selon la procédure institutionnelle.
- Noter les contrôles qualité réalisés, si nécessaire.
- Réaliser l'examen en suivant les indications du fabricant ou selon les procédures institutionnelles.
- S'assurer du respect de la chronologie des examens qui requièrent des temps déterminés.
- Noter les résultats des examens, selon la procédure de l'institution.
- Notifier au médecin les résultats anormaux ou douteux, si nécessaire.
- Assurer la maintenance et le nettoyage des instruments selon les recommandations du fabricant ou selon le règlement de l'institution.
- Noter les nettoyages et la maintenance effectués, si nécessaire.
- Indiquer au patient les résultats des tests réalisés, si nécessaire.

Bibliographie

- College of American Pathologists, Commission on Laboratory Accreditation. (1993). Inspection checklist: Ancillary testing. Northfield, IL: College of Pathologists.
- Corbett, J.V. (1992). Laboratory tests & diagnostic procedures with nursing diagnoses (3rd ed.). Norwalk, CT: Appleton & Lange.
- Kee, J.L. (1991). Laboratory and diagnostic tests with nursing implications (3rd ed.). Norwalk, CT: Appleton & Lange.
- Perry, A.C., & Potter, P.A., (1994). Clinical nursing skills & techniques (3rd ed.). St. Louis: Mosby.